

L'an deux mille dix-huit, le sept juin à 20 heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 1<sup>er</sup> juin 2018, s'est réuni dans la salle Ravel sise 77 rue de Beauvais à Chevrières, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie MERCIER, sa Présidente.

**Etaient présents** : Robert **DUVIGNON** (commune d'Arsy), Georges **FIEVEZ** (commune d'Avrigny), Dominique **LE SOURD** (commune de Blincourt), Lionel **GUIBON** (commune de Canly), Hervé **COSME**, Laure **BRASSEUR** et Noël **LOIRE** (commune de Chevrières), Brigitte **PARROT** (commune de Choisy-La-Victoire), Charles **POUPLIN**, Myriane **ROUSSET**, Véronique **CAVROIS**, Francis **MONFAUCON** et Pierre **GUDEFIN** (commune d'Estrées-Saint-Denis), Jean-Marie **SOEN** (commune de Francières), Ivan **WASYLYZYN** et Michel **FLOURY** (commune de Grandfresnoy), Françoise **COUBARD** (commune de Hémévillers), Daniel **HIBERTY** (commune de Houdancourt), Isabelle **FAFET** (commune de Le Fayel), Stanislas **BARTHELEMY**, Brigitte **VASSEUR** et Fabien **GENET** (commune de Longueil-Sainte-Marie), Annick **DECAMP** (commune de Moyvillers), Sophie **MERCIER**, Tanneguy **DESPLANQUES** et Maryline **GOSSART** (commune de Rémy), Annick **LEFEBVRE** (commune de Rivecourt).

**Etaient absents excusés** : Christophe **YSSEMBOURG** (commune d'Epineuse), Martine **BLESSES** (Mairie de Grandfresnoy), Patrick **GREVIN** (Mairie de Montmartin)

**Etaient absents, ayant donné pouvoir** : Jean-Louis **LUCAS** (commune de Bailleul le Soc), Philippe **BASTIN** et Marie-Rose **BUCAMP** (commune d'Estrées-Saint-Denis).

**Pouvoirs** :

Jean-Louis <b>LUCAS</b>	à	Sophie <b>MERCIER</b>
Philippe <b>BASTIN</b>	à	Myriane <b>ROUSSET</b>
Marie-Rose <b>BUCAMP</b>	à	Véronique <b>CAVROIS</b>

La présidente, ayant ouvert la séance, a procédé à l'appel nominal, constaté que le quorum était atteint et a énoncé les pouvoirs.

En conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil communautaire. À l'unanimité, **Mme Brigitte VASSEUR** a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée. Mme Céline FLOUQUET, Directrice Générale des Services, l'a assistée en tant que secrétaire auxiliaire, mais sans participer aux délibérations.

**Nombre de conseillers** :

**EN EXERCICE : 33**  
**PRESENTS : 27**  
**VOTANTS : 30**

**Au cours de cette séance, le Conseil communautaire :**

**A approuvé** le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 29 mai 2018, **à l'unanimité**,

**A pris note** des décisions suivantes, prises par le Président par délégation du Conseil communautaire :

Marché	TITULAIRE	TYPE	Durée du Marché	MONTANT HT
AMO COLLECTE	RETIF	SERVICES		15 030.00€

Lettre de commande	TITULAIRE	TYPE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Mise aux normes 3 ponts - piste cyclable	ATELIER PRIEM SARL	TRAVAUX	16 840.00€	19 776.00€
Constatations diverses centre aquatique	ETUDE DORINET	SERVICES	360.00€	432.00€
Travaux de plomberie	DYNAMIC EAU	TRAVAUX	139.64€	167.57€
Fourniture + pose Revêtement sol	PRODECO	SERVICES	1 123.41€	1 348.10€
Réorganisation de l'arborescence du serveur	ADICO	SERVICES	185.00€	222.00€
Brochures 12 pages "le bulletin de la CCPE n°36"	IMEDIA	FOURNITURES	2 735.00€	2 382.00€
Fourniture de fenêtres en bois à 2 vantaux ouvrants	DCL MENUISERIE	TRAVAUX	1 072.28€	1 286.74€
Potelet + cendrier	ADEQUAT	FOURNITURES	114.00€	136.80€
Remplacement de votre agent de service + intervention d'un agent de service	PROPRETE 2000	SERVICES	484.60€	581.52€
Remplacement extincteur	SICLI	FOURNITURES	121.01€	145.21€
Maintenant complémentaire suite intervention contrôle sur buts de basket charpente SPORTFRANCE	SPORTFRANCE	TRAVAUX	121.01€	145.21€
Remise en conformité avant le passage de la commission de sécurité, mai 2018	EM ELECTRICITE	TRAVAUX	1 873.00€	2 247.60€
Remise en conformité avant le passage de la commission de sécurité, mai 2018	EM ELECTRICITE	TRAVAUX	146.00€	175.20€
Offre mission de programmation pour la construction du siège de la CCPE	MPI DEVELOPPEMENT	SERVICES	4 900.00€	5 880.00€
Escabeau	TRENOIS DECAMPS	FOURNITURES	371.02€	445.22€
Création d'une borne de charge pour véhicule électrique Renault Kangoo	EM ELECTRICITE	TRAVAUX	2 063.00€	2 475.40€
Pose et fourniture d'une borne de recharge pour véhicule électrique	PROXISERVE	TRAVAUX	2 297.83€	2 757.40€

**A chargé** la Présidente, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communautaires ;
2. Autoriser l'occupation précaire et révocable du domaine public par convention ou par arrêté pour une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans ; appliquer à cette occasion le tarif des redevances auxdites autorisations d'occupation temporaire du domaine public accordées tant sous forme d'acte unilatéral que de convention ;
3. Procéder, au titre du transfert de propriété accepté à cette fin, au classement dans le domaine public communautaire des propriétés privées appartenant à des tiers, y compris des voies et réseaux

privés relevant des attributions de la Communauté de Communes, et mettre en œuvre les procédures préalables nécessaires à de telles décisions ;

4. Décider du déclassement des biens du domaine public de la Communauté de Communes et mettre en œuvre les procédures préalables à de telles décisions ;
5. Procéder, dans les limites fixées par le Conseil communautaire, à la réalisation d'emprunts destinés au financement de investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et au a de l'article L2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
6. Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence ou selon une procédure adaptée, dans la limite de 221 000€ HT en fournitures et en services et dans la limite de 500 000€ HT en travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;
7. Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
8. Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
9. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
10. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers ;
11. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
12. Intenter, au nom de la Communauté de Communes, les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle et transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 euros ;
13. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires ;
14. Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
15. Réaliser les lignes de trésorerie ;
16. Prendre toutes les décisions mentionnées aux articles L523-4 et L523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Communauté de Communes ;
17. Autoriser, au nom de la Communauté de Communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
18. Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;
19. Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanismes relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communautaires ;
20. Etablir toutes déclarations à la CNIL ;
21. Signer les conventions de stage et allouer aux stagiaires des gratifications dans la limite prévue par le bureau ;
22. Délivrer les ordres de mission (individuel ou collectif) pour les déplacements des conseillers et des agents communautaires dans le cadre de mandats spéciaux, **à l'unanimité** ;

**A chargé** le Bureau, jusqu'à la fin du mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

1. Décider de la création des voies nouvelles ;
2. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
3. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté de communes à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;

**A rappelé** que lors de chaque réunion du Conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le Bureau, par délégation du Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

**A décidé** avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Président, Vice-Président et conseiller communautaire délégué, comme suit :

Président	48,75%
1er vice-président	20,63%
2ème vice-président	16,50%
3ème vice-président	16,50%
4ème vice-président	16,50%
5ème vice-président	16,50%
6ème vice-président	16,50%
7ème vice-président	16,50%
1er conseiller délégué	6,00%
2ème conseiller délégué	6,00%
3ème conseiller délégué	6,00%
4ème conseiller délégué	6,00%
Total	192,38%

**A dit** que cette délibération annule et remplace les délibérations n°14-05-1015 en date du 13 mai 2014, n°2017-02-2074 en date du 7 février 2017 et n°2017-04-2102 en date du 6 avril 2017,

**A décidé** d'inscrire les montants au budget au chapitre 65, **à l'unanimité** ;

**A décidé** de créer onze (11) commissions thématiques intercommunales suivantes :

- ✓ la commission **Développement économique**
- ✓ la commission **Finances et commande publique**
- ✓ la commission **Patrimoine et équipements sportifs**
- ✓ la commission **Action sociale et services à la personne**
- ✓ la commission **Aménagement de l'espace**
- ✓ la commission **Voiries, Pistes et Mobilités**
- ✓ la commission **Environnement**
- ✓ la commission **Mutualisation**
- ✓ la commission **Communication**
- ✓ la commission **Eau et Assainissement**
- ✓ la commission **Gens du voyage**

**A désigné** les membres des commissions, **à l'unanimité** ;

**A lancé** l'appel à candidatures des listes pour le renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres en vue de la désignation de ses membres lors d'une prochaine séance du Conseil communautaire,

**A défini** les conditions de dépôt des listes,

**A fixé** la date limite de remise des listes de candidats à la date du 22 juin 2018,

**A autorisé** la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, **à l'unanimité** ;

**A lancé** l'appel à candidatures des listes pour le renouvellement de la Commission de Concession de Service Public en vue de la désignation de ses membres lors d'une prochaine séance du Conseil communautaire,

**A défini** les conditions de dépôt des listes,

**A fixé** la date limite de remise des listes de candidats à la date du 22 juin 2018,

**A autorisé** la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, **à l'unanimité** ;

**A décidé de créer** une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité à titre permanent, pour le reste de la durée du mandat ;

**A décidé d'arrêter** le nombre de membres titulaires de la commission à 11, dont 6 seront issus du conseil communautaire ;

**A décidé d'approuver** la désignation du même nombre de suppléants que de titulaires ;

**A décidé d'affirmer** que les associations dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires devront répondre aux critères suivants :

- Le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous ;
- La représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap ;
- La promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission,

**A décidé d'autoriser** la Présidente, d'une part, à arrêter la liste des personnalités associatives et des membres du Conseil Communautaire siégeant au sein de la Commission et, d'autre part, à nommer, par arrêté, un Vice-Président de son choix afin de la représenter à la présidence de la Commission, **à l'unanimité** ;

**A décidé de créer** une Commission de Contrôle Financier, pour le reste de la durée du mandat ;

**A désigné** l'ensemble des membres de la Commission Finances comme membres de la Commission de Contrôle Financier ;

**A décidé d'adjoindre** aux membres issus du Conseil Communautaire le comptable public de la Communauté de communes, **à l'unanimité** ;

**A pris acte** de l'engagement de la démarche d'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ;

**A désigné** les membres de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi sur la base de la proposition formulée par la Commission Environnement lors de sa réunion du 22 mai 2018, soit :

- ✓ Un représentant du S.M.D.O. ;
- ✓ Un représentant des sociétés VEOLIA et PAPREC, lesquelles sont directement impliquées dans la collecte et le traitement des déchets ménagers ;
- ✓ M. LOIRE, en tant que représentant du monde agricole ;
- ✓ Le représentant de la société EIFFAGE en tant que gros producteur de déchets (ou toute autre société de cette catégorie) ;
- ✓ Un représentant de l'Association l'Âme Orties ;
- ✓ Un représentant du CD60 ;
- ✓ Un représentant de la recyclerie du Plateau Picard ;
- ✓ Un représentant de la Région, chargé du PRPGD régional ;
- ✓ Un représentant de l'ADEME, **à l'unanimité** ;

**A élu** M. Michel FLOURY en qualité de délégué titulaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées au sein de l'ADICO,

**A élu** Mme Annick DECAMP en qualité de délégué suppléant de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées au sein de l'ADICO, **à l'unanimité** ;

**A désigné** Mme Sophie MERCIER comme représentant à l'Assemblée Générale de l'Association ADTO,

**A désigné** Mme Sophie MERCIER comme représentant à l'Assemblée Spéciale des actionnaires minoritaires de l'ADTO, **à l'unanimité** ;

**A désigné**

- Robert DUVIGNON
- Georges FIEVEZ
- Jean-Louis LUCAS
- Dominique LE SOURD
- Lionel GUIBON

- Hervé COSME
- Brigitte PARROT
- Christophe YSSEMBOURG
- Charles POUPLIN
- Jean-Marie SOEN
- Ivan WASYLYZYN
- Françoise COUBARD
- Daniel HIBERTY
- Isabelle FAFET
- Stanislas BARTHELEMY
- Fabien GENET
- Brigitte VASSEUR
- Patrick GREVIN
- Annick DECAMP
- Sophie MERCIER
- Tanneguy DESPLANQUES
- Annick LEFEBVRE

Comme représentants de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées au sein de l'Assemblée Générale de l'APC, **à l'unanimité** ;

**A désigné** Mme Sophie MERCIER et M. Charles POUPLIN comme représentants de la Communauté de communes au sein du Bureau de l'APC, **à l'unanimité** ;

**A désigné** M. Charles POUPLIN et Mme Annick DECAMP pour remplacer la Présidente convoquée à la CDAC à plusieurs titres, **à l'unanimité** ;

**A désigné** M. Michel FLOURY, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS, **à l'unanimité** ;

**A désigné** M. Ivan WASYLYZYN et Mme Myriane ROUSSET pour remplacer la Présidente en cas d'empêchement au sein du Conseil d'Administration du Collège Abel DIDELET, **à l'unanimité** ;

**A désigné** Mme Annick LEFEBVRE comme déléguée titulaire et M. Fabien GENET comme délégué suppléant à l'Entente Oise Aisne, **à l'unanimité** ;

**A élu** M. Charles POUPLIN comme délégué titulaire et Mme Sophie MERCIER comme déléguée suppléante au sein de l'assemblée générale de l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO), **à l'unanimité** ;

**A élu** Mme Sophie MERCIER, Mme Annick LEFEBVRE et Mme Françoise COUBARD comme déléguées titulaires et M. Jean-Marie SOEN, M. Charles POUPLIN et Mme Annick DECAMP comme délégués suppléants au sein du comité de programmation du GAL de LEADER, **à l'unanimité** ;

**A élu** M. Jean-Marie SOEN, Mme Isabelle FAFET, Mme Françoise COUBARD, M. Daniel HIBERTY, Mme Véronique CAVROIS et Mme Sophie MERCIER comme représentants au sein de l'Assemblée Générale de la Mission Locale du Pays Compiégnois et du Pays des Sources,

**A élu** M. Jean-Marie SOEN et Mme Françoise COUBARD comme représentants au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale du Pays Compiégnois et du Pays des Sources, **à l'unanimité** ;

**A élu** M. Daniel HIBERTY comme délégué titulaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées au sein du Conseil d'Administration de la Mutuelle de l'Oise des Agents Territoriaux, **à l'unanimité** ;

**A élu** M. Charles POUPLIN et Mme Sophie MERCIER comme délégués titulaires de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées au sein du Conseil d'Administration de l'agence Oise Les Vallées,

**A élu** Mme Annick DECAMP et Mme Françoise COUBARD comme délégués suppléants de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées au sein du Conseil d'Administration de l'agence Oise Les Vallées, **à l'unanimité** ;

**A désigné** Mme Sophie MERCIER comme représentant titulaire et M. Michel FLOURY comme représentant suppléant à l'Assemblée Générale de l'Association de la SAO,

**A désigné** Mme Sophie MERCIER comme représentant titulaire et M. Michel FLOURY comme représentant suppléant à l'Assemblée Spéciale des actionnaires minoritaires de la SAO, **à l'unanimité** ;

**A désigné** M. Lionel GUIBON comme représentant de la CCPE auprès de la Commission consultative paritaire du SEZEO, **à l'unanimité** ;

**A désigné** M. Christophe YSSEMBOURG comme délégué titulaire et M. Jean-Louis LUCAS comme délégué suppléant pour représenter la collectivité au sein des instances délibérantes du Syndicat Mixte, **à l'unanimité** ;

**A désigné** M. Christophe YSSEMBOURG comme délégué titulaire et M. Jean-Louis LUCAS comme délégué suppléant pour représenter la collectivité au sein de la Commission Locale de l'Eau du Syndicat Mixte, **à l'unanimité** ;

**A désigné** Mme Annick DECAMP, M. Fabien GENET et M. Pierre GUDEFIN comme représentants titulaires de la Communauté de communes au sein du Comité Syndical du SMDO,

**A désigné** Mme Françoise COUBARD, M. Francis MONFAUCON et Mme Sophie MERCIER représentants suppléants de la Communauté de communes au sein du Comité Syndical du SMDO, **à l'unanimité** ;

**A désigné** Mme Sophie MERCIER, M. Fabien GENET, Mme Françoise COUBARD, M. Francis MONFAUCON, M. Noël LOIRE, Mme Annick LEFEBVRE, M. Lionel GUIBON, M. Daniel HIBERTY comme délégués titulaires de la Communauté de communes pour siéger au SMOA,

**A désigné** Mme Annick DECAMP, M. Jean-Marie SOEN, M. Alain FABIS, Mme Maryline GOSSART, M. Philippe BASTIN, Mme Laure BRASSEUR, M. Marc BOCHAND, M. Patrick GREVIN comme délégués suppléants de la Communauté de communes pour siéger au SMOA, **à l'unanimité** ;

**A désigné** Mme Sophie MERCIER, et Mme Françoise COUBARD, comme délégués titulaires à la Commission Locale de l'EAU du SMOA, **à l'unanimité** ;

**A désigné** les délégués titulaires et suppléants au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit comme suit, **à l'unanimité** :

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
ARSY	<b>Robert DUVIGNON</b>	<b>Brigitte AVERTY</b>
CHEVRIERES	<b>Hervé COSME</b>	<b>Noël LOIRE</b>
ESTREES-ST-DENIS	<b>Charles POUPLIN</b>	<b>Véronique CAVROIS</b>
FRANCIERES	<b>Jean-Marie SOEN</b>	<b>Alain FABIS</b>
GRANDFRESNOY	<b>Ivan WASYLYZYN</b>	<b>Michel FLOURY</b>
HOUDANCOURT	<b>Daniel HIBERTY</b>	<b>Jean-Claude PORTENART</b>
LE FAYEL	<b>Isabelle FAFET</b>	<b>Marc BOCHAND</b>
LONGUEIL-STE-MARIE	<b>Stanislas BARTHELEMY</b>	<b>Fabien GENET</b>
RIVECOURT	<b>Annick LEFEBVRE</b>	<b>Véronique GUERLIN</b>
AVRIGNY	<b>Georges FIEVEZ</b>	<b>Gilbert VERLUYS</b>
BAILLEUL-LE-SOC	<b>Jean-Louis LUCAS</b>	<b>Patrice FLOURY</b>
BLINCOURT	<b>Dominique LE SOURD</b>	<b>Nicole CANDELIER</b>
CANLY	<b>Lionel GUIBON</b>	<b>Bruno BOUCOURT</b>
CHOISY-LA-VICTOIRE	<b>Brigitte PARROT</b>	<b>Patrice BANCELIN</b>
EPINEUSE	<b>Christophe YSSEMBOURG</b>	<b>Martine INGHELBRECHT</b>
HEMEVILLERS	<b>Françoise COUBARD</b>	<b>Hervé BLODA</b>
MONTMARTIN	<b>Patrick GREVIN</b>	<b>Michel VIARD</b>
MOYVILLERS	<b>Annick DECAMP</b>	<b>Jean-Louis COVET</b>
REMY	<b>Sophie MERCIER</b>	<b>Tanneguy DESPLANQUES</b>

**A désigné** Mme Sophie MERCIER, M. Ivan WASYLYZYN et M. Fabien GENET comme représentants titulaires de la Communauté de communes au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Port Fluvial de Longueuil-Sainte-Marie,

**A désigné** M. Daniel HIBERTY, M. Charles POUPLIN et Mme Annick LEFEBVRE comme représentants délégués de la Communauté de communes au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Port Fluvial de Longueuil-Sainte-Marie, **à l'unanimité** ;

**A désigné** M. Lionel GUIBON comme représentant titulaire de la Communauté de communes au sein du SMTCO,

**A désigné** M. M. Georges FIEVEZ comme représentant suppléant de la Communauté de communes au sein du SMTCO, **à l'unanimité** ;

**A autorisé** l'attribution de cadeaux aux agents communaux, titulaires, non titulaires et de droit privé, à l'occasion d'une naissance, d'un départ en retraite ou d'un mariage,

**A décidé** que :

- Les cadeaux de naissance seront attribués pour un montant maximum de 250 euros, ou sous forme de bon d'achat pour un montant maximum de 250 euros ;
- Les cadeaux de départ à la retraite seront attribués pour un montant maximum de 500 euros, ou sous forme de bon d'achat pour un montant maximum de 500 euros ;
- Les cadeaux de mariage seront attribués pour un montant maximum de 250 euros, ou sous forme de bon d'achat pour un montant maximum de 250 euros ;

**A autorisé** l'indemnisation des stagiaires ayant effectué un stage de plus de 4 semaines, pour un montant maximum de 500 euros, ou sous forme de bon d'achat pour un montant maximum de 500 euros selon l'appréciation du tuteur de stage, **à l'unanimité** ;

**A autorisé** la Présidente à signer la convention relative à la mise en œuvre de la médiation dans le ressort du Tribunal Administratif d'Amiens, **à l'unanimité** ;

**A décidé** de créer un poste dans le cadre d'emploi des techniciens sur un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, pour assurer les fonctions de chargé de mission Environnement ;

**A dit** que cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière technique. S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie B de la filière technique relevant du cadre d'emploi des techniciens dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade ;

**A dit** que le tableau des emplois sera modifié lors du recrutement ;

**A décidé** d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget 2018, **22 POUR, 0 CONTRE et 8 ABSTENTIONS** (Isabelle FAFET, Véronique CAVROIS, Marie-Rose BUCAMP, Dominique LE SOURD, Brigitte VASSEUR, Stanislas BARTHELEMY, Annick LEFEBVRE et Daniel HIBERTY) ;

**A décidé** de donner priorité aux classes de grande section de maternelle, CP, CE1 et CE2 lors de l'attribution des créneaux d'utilisation du CAPE,

**A décidé** de prendre en charge financièrement l'accueil de ces classes au CAPE,

**A dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 (compensation pour l'accueil de groupe versée à la société S-PASS), **à l'unanimité**.

La séance est levée à 23h20.

Vu pour être affiché le 15 juin 2018, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des collectivités Territoriales.

A Estrées Saint Denis, le 15 juin 2018,

La Présidente

  
**Sophie MERCIER**

